

# Guide des aides économiques

## Assurance Change Contrat



COFACE

### Objectifs

Permettre aux entreprises exportatrices, pour des projets pour lesquels les exportateurs sont en concurrence commerciale avérée, de remettre des offres ponctuelles en devises sans supporter le risque de variation de la devise par rapport à l'euro.

Les entreprises ne peuvent pas bénéficier de l'assurance change négociation car il n'y a pas de concurrence identifiée. Elles n'ont pas accès au marché à terme soit :

- parce qu'il y a un aléa sur l'entrée en vigueur,
- parce que les caractéristiques de l'entreprise exportatrice ne répondent pas aux exigences de ce marché (taille du contrat, délais de paiement).

L'Assurance Change Contrat permet de figer un cours de change avant la signature du contrat commercial ou au plus tard dans les quinze jours de sa conclusion.

### Opérations éligibles

Contrats ponctuels d'un montant maximum de 15 M€, dans les devises Dollar des États-Unis et Livre sterling, au cas par cas Franc suisse.

### Bénéficiaires

Entreprises françaises qui négocient de gré à gré et se voient parfois imposer une devise autre que l'euro dans les derniers temps de la négociation par leurs acheteurs étrangers.

### Montant

Couverture à hauteur de 100 % de la perte de change de l'entreprise.

### Contacts

#### COFACE Pays de la Loire

3, rue Mickael Faraday  
Parc d'activités Moulin Neuf  
44800 SAINT HERBLAIN

Tél. : 02.40.73.18.18 - Fax : 02.51.84.04.04

[www.coface.fr](http://www.coface.fr)